

Borne automatique rue du Viaduc Demande d'accès véhicule motorisé

Vous êtes ayant droit, cochez votre situation et complétez les informations :

Numéro de téléphone portable à enregistrer dans la borne :

- Titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) - Numéro de CMI :
- Véhicule de service publics et/ou secours - Nom structure :
- Riverain avec garage privatif dans rues piétonnes ou adjacentes si obligation de passer par ces rues
Adresse :
- Riverain d'une des rues suivantes : Bouvier, du Coq, Magot, Beaume, Tricolet et Chastel
Adresse :
- Livreur - Nom entreprise et n° SIRET :
- Commerçant localisé dans les rues du Viaduc ou Buffardel ou rues adjacentes si obligation de passer par ces rues
Nom entreprise, n° SIRET et adresse du local :
- Professionnel de santé - Activité et n° SIRET :
- Pompes funèbres - Nom entreprise et n° SIRET :

Vous n'êtes pas ayant droit mais avez besoin d'un accès exceptionnel temporaire (artisans pour chantiers, déménagement...); indiquez le motif de votre demande et la (les) date(s) d'intervention :

.....
.....

Nom et Prénom :

Marque et modèle du véhicule :

N° d'immatriculation du véhicule :

Numéro de téléphone portable à enregistrer dans la borne :

(Si vous n'avez pas de numéro, nous vous invitons à vous rapprocher directement de la police municipale).

Le présent formulaire est à retourner à la police municipale de Die (Mairie de Die, 7 rue Félix Germain) ou par mail à police@mairie-die.fr, avec une copie des documents suivants :

- Carte grise du véhicule
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Et si vous avez un garage dans la zone piétonne :

- Justificatif prouvant l'utilisation d'un garage (taxe d'habitation, acte notarié, contrat de location)

Si vous êtes un professionnel :

- Carte grise du véhicule
- Pièce d'identité
- Carte professionnelle ou extrait KBIS ou numéro SIRET
- Justificatif de local professionnel récent (moins de 3 mois) avec adressage dans la zone piétonne

Une fois le formulaire complété et votre demande validée, la Police municipale vous donnera le numéro pour l'ouverture de la borne.

J'atteste avoir pris connaissance des horaires et conditions d'accès à la rue du Viaduc et Buffardel (page suivante).

Fait à Die, le :

Signature du demandeur :

